Hauts du Val de Saône

Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC)

Communauté de communes HAUTS DU VAL DE SAÔNE

Vous êtes chef d'entreprise et vous avez en projet la réalisation d'investissement ou de création d'activité ?

N'attendez plus et bénéficiez dès à présent des aides financières mises en place.

Un taux de subvention de l'ordre de 40 % des travaux éligibles

En partenariat avec :

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CHAMBRE de COMMERCE et d'INDUSTRIE TERRITORIALE HAUTE-SAÔNE

Chambres de Métiers et de l'Artisanat
Interdépartementale Doubs - Haute-Saône Jura - Territoire de Belfort

Contactez la Communauté de communes
Ou SOLIHA Haute-Saône
2 Place du Moulin des Prés—70 000 VESOUL
03.84.75.38.56 - l.goguet@soliha.fr
Contacts : L. GOGUET

Des aides pour :

DES ENTREPRISES COMMERCIALES ARTISANALES ET DE SERVICES

- Inscrites au **registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers,**
- Disposant d'un **chiffre d'affaires inférieur à 1 million d'euro**,
- Proposant des prestations à destination d'une **clientèle** composée en quasi-totalité **de particuliers,**
- A jour dans le paiement de leurs cotisations fiscales et sociales,

DES DEPENSES PERMETTANT

- La **modernisation des locaux et équipements professionnels** (y compris matériel informatique)
- **L'accessibilité des locaux aux personnes à mobilité réduite** (accès, mobilier adapté…)
- La **rénovation des vitrines** (façades, enseignes) ….

AIDER LES PROFESSIONNELS A FINANCER LEUR PROJET

- **Un taux minimum de subvention de 40 % des travaux éligibles**

Attention :

- Pour être subventionnés, le montant de l'investissement doit être supérieur ou égal à 3 000 € HT.
- Les subventions sont appliquées sur la base d'un **montant maximum de 30 000 € HT** de dépenses éligibles.

Ne sont pas éligibles au dispositif

Les pharmacies et professions libérales,
Les activités financières (banques, assurances, agences immobilières),
Les activités agricoles,
Les entreprises de transport ou véhicules de bâtiments travaux publics ambulance,
Les commerces de gros et de négoce,
Les commerces saisonniers ouverts moins de 10 mois par an et moins de 5 jours par semaine,
Les hébergements touristiques (hôtels, gites, chambres d'hôtes, camping…),
Les commerces alimentaires dont la surface de vente est supérieure à 400m².

Exemple de réalisation :

- Nature de l'activité : boucherie / traiteur
- Investissements réalisés :
  Equipements frigorifiques,
  Aménagement intérieur
- Montant TTC de l'opération : 34 450 €
- Montant subventionnable : 30 000 €
- **Montant des subventions : 12 000 €**